



L'EAU

EN ENTREPRISE...

Conseils pratiques !



PUBLICATION À L'ATTENTION DES ENTREPRISES
DÉSIREUSES D'AMÉLIORER LEUR GESTION DE L'EAU

CONCEPTION

Cellule Environnement (UWE)

EDITEUR RESPONSABLE

👤 Olivier DE WASSEIGE, *Administrateur délégué de l'UWE*

GRAPHISME/ILLUSTRATION

👤 Pascale RIGAUX

Crédits photos : Adobe Stock (photo de couverture), Pixabay.com (p. 6, 52), Ampacet (p. 10), Prayon (p. 12, 35), Pulviver (p. 18, 31), SPGE (p.19), Colruyt Group (p. 22, 40, 44), Sasikan Ulevik on Unsplash (p. 24), UWE (p. 26), SNCB (p. 27), Bières de Chimay (p. 30), Takeda (p. 30), Jindal Films (p. 33), Adalia 2.0 ASBL (p. 41), Hesbaye Frost (p. 42), Fotolia (p. 34, 50), BENE0-Orafti (p. 46), Aperam (p. 47), EpiCURA (p. 49).

JUIN 2020

Publication gratuite imprimée
sur du papier recyclé et certifié FSC



AVANT-PROPOS

La ressource en eau est relativement bon marché et semble inépuisable, mais les stocks d'eaux souterraines et de surface sont pourtant limités, même en Belgique.

Une **gestion intégrée** de l'eau a pour but de limiter l'épuisement de cette ressource naturelle, l'altération de sa qualité et les risques d'inondation.

Selon leur secteur d'activité, les entreprises peuvent être d'importantes consommatrices d'eau. Elles l'utilisent pour l'incorporer dans leurs produits finis, pour du refroidissement, pour le lavage des matières premières, pour des activités de nettoyage... Dès lors, un renforcement des normes de rejet, une limitation de la consommation des eaux souterraines, une augmentation du prix de l'eau de distribution ou une hausse des taxes ou redevances peuvent avoir un impact financier direct pour nombre d'entre elles.

Il est donc opportun, pour toute entreprise, de s'intéresser à la quantité et la qualité de l'eau réellement nécessaire à son fonctionnement. Une **utilisation rationnelle de l'eau** et quelques **mesures simples** peuvent permettre, non seulement de **diminuer la facture de consommation**, mais aussi **les coûts liés aux rejets**.

La nécessité d'une gestion de l'eau en entreprise est généralement motivée par 3 facteurs importants : la disponibilité d'une eau de bonne qualité, les coûts relatifs à la consommation et au traitement ainsi que la nécessité de limiter l'impact sur l'environnement.

A travers cette publication, la Cellule Environnement de l'Union Wallonne des Entreprises souhaite partager son expérience et sensibiliser les entreprises aux bénéfices d'une gestion efficace et parcimonieuse de l'eau. Ce document ne vise pas l'exhaustivité mais répond à une demande des entreprises en recherche de solutions simples, efficaces et peu coûteuses pour optimiser leurs démarches environnementales. Il suggère divers **conseils** que chaque entreprise pourra hiérarchiser selon ses priorités.

Notons que ce document se veut **pratique et pragmatique**, de sorte qu'il est constitué d'exemples concrets, de témoignages d'entreprises, d'illustrations, de conseils, de rappels réglementaires et de sources d'informations complémentaires.

*Bonne lecture et bon travail...
vers une gestion toute naturelle de vos eaux !*

TABLE DES MATIÈRES

AVANT DE DÉMARRER...

#1 PRÉPARER LA DÉMARCHE	07
1. Bien connaître l'eau... et l'entreprise !	07
2. Synthétiser l'information.....	09
#2 VÉRIFIER LA RÉGLEMENTATION	13
1. Approvisionnement en eau	14
2. Rejets d'eaux usées	14
3. Taxes et redevances	20
4. Responsabilité	21

ACTION !

#1 SURVEILLER LES CONSOMMATIONS	23
1. Placer des compteurs	23
2. Faire la chasse aux fuites	24
#2 UTILISER L'EAU DE MANIÈRE RATIONNELLE	25
1. Opter pour du matériel hydro économe	26
2. Privilégier la réutilisation ou le recyclage en interne	28
3. Repenser la production	29
4. Optimiser le nettoyage	31

#3 GÉRER LES EAUX USÉES	34
1. Surveiller	34
2. Limiter les volumes	35
3. Limiter le degré de pollution	36
4. Envisager une gestion alternative	37
#4 COLLECTER L'EAU PLUVIALE	38
1. La récupération	38
2. La gestion des rejets	41
#5 RENFORCER LA SENSIBILISATION	44
1. Un personnel bien informé, c'est une consommation raisonnée	44
2. Sensibiliser et écouter, c'est un passage obligé	45
#6 COMPRENDRE, SUIVRE ET ANALYSER LES FACTURES	48
1. Les factures à la loupe !	48
2. Exploiter et interpréter les factures	50

POUR ALLER PLUS LOIN...

#1 LES OUTILS DE LA CELLULE ENVIRONNEMENT	53
#2 LES ADRESSES UTILES	54

AVANT DE DÉMARRER...



#1 PRÉPARER LA DÉMARCHE	07
1. Bien connaître l'eau... et l'entreprise !	07
2. Synthétiser l'information.....	09
#2 VÉRIFIER LA RÉGLEMENTATION	13
1. Approvisionnement en eau	14
2. Rejets d'eaux usées	14
3. Taxes et redevances	20
4. Responsabilité	21

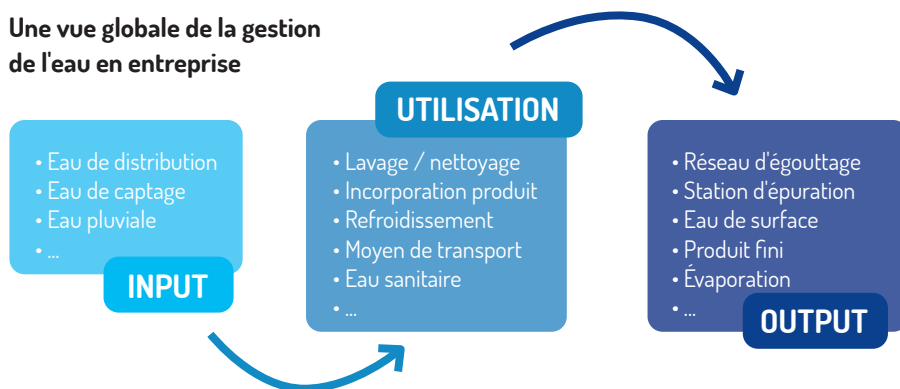
#1 PRÉPARER LA DÉMARCHE

POUR BIEN GÉRER LES CONSOMMATIONS ET LES REJETS D'EAU, IL FAUT BIEN LES CONNAÎTRE ! LA RÉALISATION D'UN ÉTAT DES LIEUX INITIAL S'AVÈRE NÉCESSAIRE POUR IDENTIFIER LES PROCESSUS QUI CONSOMMENT DE L'EAU, LA QUALITÉ NÉCESSAIRE AU BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS, LES TYPES D'APPROVISIONNEMENTS ET DE REJETS, LES COÛTS INDUITS... ET AINSI DÉGAGER DES SUGGESTIONS D'AMÉLIORATION FONDÉES.

1. BIEN CONNAÎTRE L'EAU... ET L'ENTREPRISE !

Etape essentielle à la cohérence d'une démarche de gestion efficace de l'eau, un **état des lieux** de la situation de départ se doit d'être réalisé de la manière la plus détaillée possible. Il sert à dresser un **bilan quantitatif et qualitatif** et permet d'avoir une vue d'ensemble de la situation en rassemblant une série d'informations qui sont bien souvent éparpillées au sein de différents services de l'entreprise (comptabilité, achats, maintenance...).

Une vue globale de la gestion de l'eau en entreprise



Cette analyse de l'utilisation de l'eau doit être envisagée de manière globale. Elle doit prendre en compte non seulement les **besoins en eau**, en quantité et en qualité minimum requise (paramètres de dureté, de conductivité, minéralisation de l'eau, qualité bactériologique...), mais aussi l'**utilisation interne** et l'**évacuation** des eaux usées. Chaque poste consommateur d'eau doit être considéré à ce stade, qu'il s'agisse d'un équipement ou d'une action (ex. : le nettoyage).

La collecte de ces informations s'effectue à la fois par des mesures de terrain et des discussions avec le personnel, mais aussi en compilant une série de documents, comme par exemple :

- ▶ **le permis d'environnement** (ou d'autres autorisations) qui reprend notamment les conditions de déversement des eaux usées ;
- ▶ **le plan du réseau d'égouttage** de l'entreprise ;
- ▶ **les factures** de distribution d'eau publique ou les **relevés de compteur(s)** ;
- ▶ **les analyses d'eaux usées** ;

... **ou d'autres documents pertinents** (rapport d'audit, formulaires envoyés à l'Administration, attestations d'entretien des équipements tels que : séparateur d'hydrocarbures, station d'épuration...).

Une bonne connaissance des besoins en eau de l'entreprise permet d'identifier l'importance de ses consommations (via relevés ou estimations) et le potentiel d'utilisation d'une eau de qualité alternative à l'eau potable.

Cet **état des lieux** peut être réalisé par un membre de l'entreprise ayant déjà une certaine connaissance des activités. Toutefois, faire appel à une personne ou un organisme extérieur (stagiaire, consultant, bureau d'études...) apporte un regard différent sur l'étude et peut l'enrichir d'éléments novateurs.

BON À SAVOIR !

La Cellule Environnement de l'UWE peut réaliser un **diagnostic environnemental** de l'entreprise. Gratuit et confidentiel, celui-ci établit un état des lieux et suggère des pistes d'amélioration, notamment en matière de gestion de l'eau.

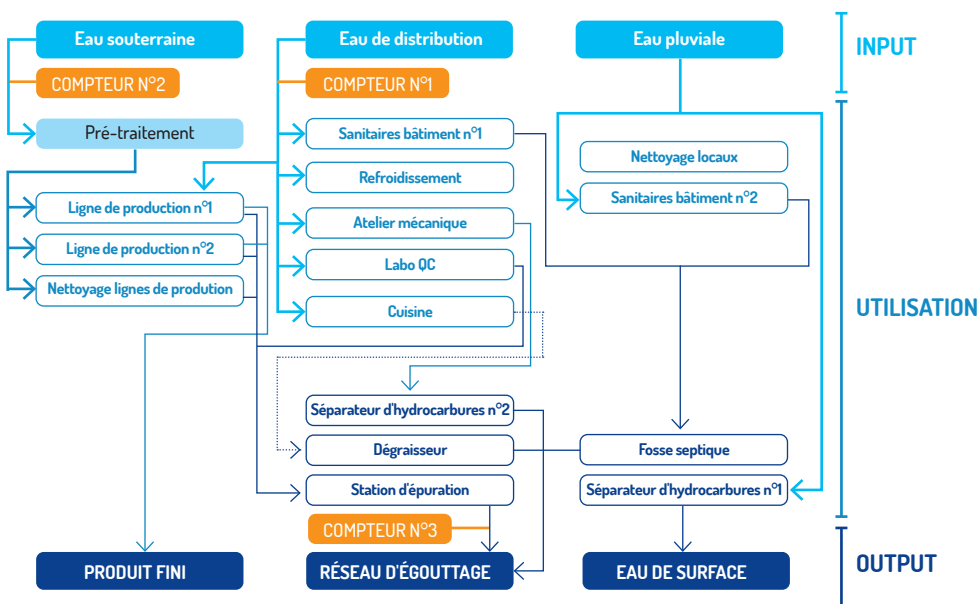
 Plus d'info sur www.environnement-entreprise.be

2. SYNTHÉTISER L'INFORMATION

A l'issue de l'état des lieux, l'entreprise se trouve en possession d'un nombre important d'informations qu'elle peut synthétiser sous la forme d'un rapport global, mais aussi via des outils plus « visuels » comme :

- ▶ **un plan du réseau d'écoulement des eaux usées** reprenant les différents déversements, le sens des différents flux, les chambres de visite et le(s) lieu(x) de rejet. Il est également pertinent d'y indiquer les différents équipements de « prétraitement » (séparateur d'hydrocarbures, fosse septique, dégraisseur...), d'éventuels bassins tampon ou citernes d'eaux pluviales.
- ▶ **un organigramme des flux** présentant de manière schématique les différents flux d'eaux en interne (👁️ *exemple ci-après*). On doit idéalement y retrouver au minimum : les différentes sources d'approvisionnement en eau, les postes consommateurs et les modalités d'évacuation.

Une analyse détaillée de cet organigramme peut permettre d'identifier les possibilités et obstacles en matière de réutilisation de l'eau en interne.



ILS L'ONT FAIT !

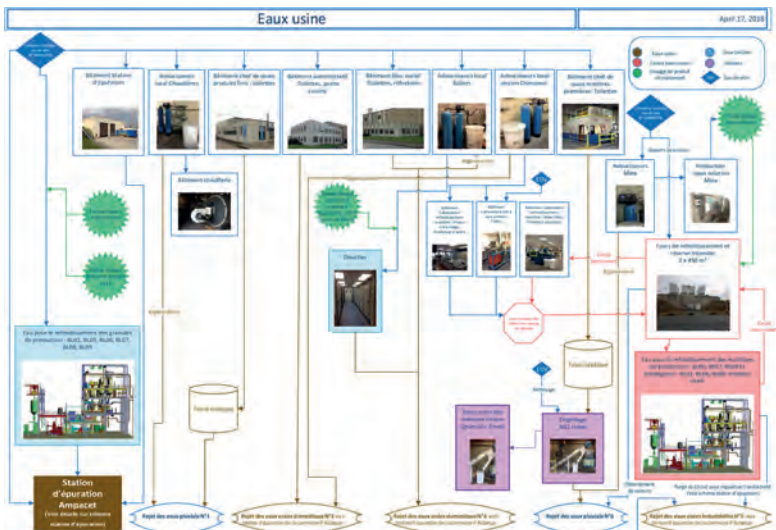
► AMPACET

Transformation de matières plastiques 📍 Messancy.

Afin de se lancer dans une démarche de gestion des eaux, Ampacet a commencé par réaliser un organigramme. Cette démarche a permis à l'entreprise de déterminer où placer des compteurs de façon pertinente ainsi que d'identifier les installations qui engendraient les consommations les plus importantes.

L'entreprise a également fait évoluer sa politique de gestion de l'eau industrielle sur les dix dernières années. Par le passé, les efforts étaient axés sur la qualité des rejets et le recyclage éventuel des eaux. A présent, tout en maintenant ces axes primordiaux, la philosophie a évolué sur le principe suivant : le meilleur moyen de gérer une eau est encore de ne pas la consommer. Partant de ce postulat, Ampacet a intensifié ses efforts sur la comptabilisation des consommations d'eau à chaque poste et sur leur suivi, puis réfléchi aux moyens de les réduire.

La consommation d'un tel site de production ne pouvant évidemment pas être nulle, la qualité des eaux nécessaires au bon fonctionnement de l'usine est analysée après leur utilisation en vue de leur réutilisation en interne. Grâce à ce mode de gestion, l'entreprise a réduit sa consommation d'eau de 25 % entre 2010 et 2017.



Organigramme des eaux

L'**évaluation du débit relatif à chaque flux entrant et sortant** est aussi une étape importante. Pour ce faire, l'utilisation de compteurs est la manière la plus simple, la plus précise et la plus efficace. Cependant, en entreprise on retrouve bien souvent uniquement un compteur principal pour les arrivées d'eau et très peu (voire pas du tout) de compteurs intermédiaires.

En l'absence de compteurs, plusieurs solutions existent pour déterminer les débits de manière relativement fiable :

- ▶ **via la notice technique** de la machine de production ;
- ▶ **par calcul** : en connaissant le débit et la durée d'utilisation, le calcul de la consommation est simple ;
- ▶ **par évaluation** : pour l'eau sanitaire par exemple, la consommation moyenne d'un employé peut être estimée à 40 litres eau/jour (chiffre à augmenter si des douches sont utilisées sur site) ;
- ▶ **par différence** : $\text{Consommation}_{\text{équipement 1}} = \text{Consommation}_{\text{totale}} - \text{Consommation}_{\text{équipement 2}}$;
- ▶ **par prélèvement** : en recueillant un volume d'eau dans un récipient pendant un temps déterminé, il est possible de calculer le débit (ceci est efficace pour des installations dont le débit est constant car la mesure est ici ponctuelle) ;
- ▶ **par logique** : en connaissant la quantité d'eau incorporée dans le produit fini, la consommation liée au process peut être estimée (idem si une partie de l'eau est utilisée dans des tours de refroidissement).

BON À SAVOIR !

Idéalement, des compteurs d'eau sont à prévoir :

1. sur les points d'alimentation : eau de distribution, eau souterraine, eau de pluie...
2. sur les principales branches de distribution, notamment s'il existe plusieurs lignes de production ou des cuves de stockage intermédiaire ;
3. sur les postes grands consommateurs : zone de lavage, équipement spécifique...

Outre les consommations, il est aussi important de rassembler les informations relatives aux eaux usées : points de rejets, milieu récepteur, volume rejeté, installations/équipements générant le rejet, composition.... Celles-ci sont essentielles pour le dimensionnement et/ou le suivi d'une installation de traitement des rejets par exemple, mais aussi pour le calcul des taxes et redevances auxquelles est soumise l'entreprise (👁 page 20).

Les charges polluantes peuvent quant à elles être déterminées à l'aide d'analyses réalisées par un laboratoire agréé par la Wallonie¹.

ILS L'ONT DIT !

👤 **Thierry Garnavault** ➔ **PRAYON.**

Chimie des phosphates 📍 Engis.

« Pour maîtriser ses rejets d'eaux usées et les réduire, il faut d'abord bien les connaître, au-delà de la seule vérification de conformité. Parfois, cela vaut le coup (et le coût !) de réaliser des campagnes d'analyses plus poussées et plus fréquentes, et d'en faire un suivi en les rapprochant des paramètres du process. Sur une des usines du site, nous sommes volontairement d'une fréquence hebdomadaire (prévue dans le permis) à une fréquence journalière. En couplage avec des essais industriels et des modifications, ceci nous a permis de réduire les rejets jusqu'à un facteur 10 pour un paramètre, dans une des configurations de marche de l'usine. »



Vue globale du site de l'entreprise

¹ Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 insérant une partie VIII dans la partie réglementaire du Livre Ier du Code de l'Environnement (M.B. 27.01.2009)

#2 VÉRIFIER LA RÉGLEMENTATION

DANS UN CONTEXTE D'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES ET D'UNE ÉCONOMIE PLUS CIRCULAIRE, LA BONNE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU EST UN ENJEU ESSENTIEL POUR LES ENTREPRISES. LA LIMITATION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT À CE SUJET EST D'AILLEURS ENCOURAGÉE PAR LE LÉGISLATEUR VIA LE CODE DE L'EAU², LE PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET LES TAXES ET REDEVANCES.

La **Directive Cadre Eau (DCE)**³ européenne établit une politique globale communautaire dans le domaine de la gestion de l'eau. Celle-ci vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides) et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

Le contexte réglementaire wallon concernant l'eau s'inscrit quant à lui dans le « **Code de l'eau** ». Celui-ci coordonne l'ensemble de la législation environnementale wallonne en matière de gestion de l'eau.

BON À SAVOIR !

L'objectif principal de la DCE est l'atteinte, pour 2015 (avec un report possible de la date limite en 2021 ou 2027), du bon état (ou bon potentiel) écologique et chimique des masses d'eau de surface et du bon état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraine.

En Wallonie, les évaluations réalisées sur la période 2010 - 2015 révèlent que 41 % des masses d'eau de surface (146/354) sont en bon ou très bon état écologique et que 55 % ne sont pas en bon état écologique. Les évaluations réalisées sur la période 2009 - 2013 révèlent que 61 % des masses d'eau souterraine (20/33) sont en bon état chimique.

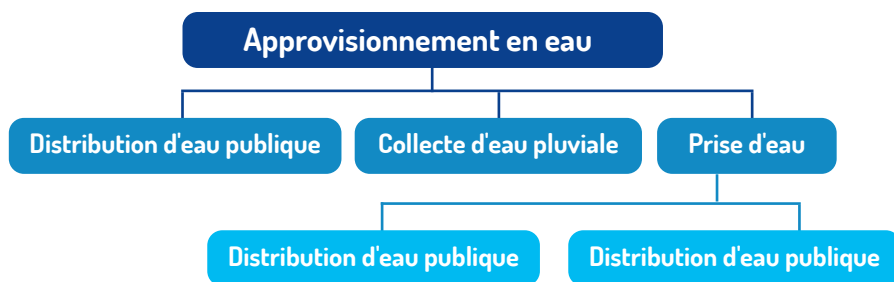
 Plus d'info sur etat.environnement.wallonie.be

² Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau (M.B. 23.09.2004)

³ Directive 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

1. APPROVISIONNEMENT EN EAU

Le moyen d'approvisionnement le plus classique est le réseau de **distribution d'eau publique**, mais d'autres alternatives permettent également aux entreprises d'assurer leurs besoins en eau : **les prélèvements d'eau souterraine ou de surface** et la **collecte des eaux pluviales** principalement (👁️ schéma).



Si l'approvisionnement en eau de distribution publique et la collecte des eaux pluviales ne sont soumises à aucune réglementation environnementale, toute **prise d'eau** (souterraine ou de surface) doit faire l'objet d'une demande de **permis d'environnement**⁴ dont la classe est fonction du volume prélevé, du caractère potabilisable ou non et de l'utilisation finale.

De plus, les entreprises possédant une prise d'eau (souterraine ou de surface) doivent déclarer annuellement (avant le 31 mars) les volumes prélevés auprès de la Direction des Outils Financiers du SPW au moyen d'un formulaire spécifique.

2. REJETS D'EAUX USÉES

Hormis les eaux intégrées directement dans le produit fini ou évacuées sous forme de vapeur d'eau, toutes les eaux consommées par une entreprise sont **rejetées** à un moment donné dans des **égouts publics**, des collecteurs, des **eaux de surface** ou des **voies artificielles d'écoulement des eaux pluviales**.

⁴ Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (M.B. 08.06.1999 - err. 22.12.1999)

Les implications réglementaires liées à ces rejets d'eaux usées dépendent à la fois de la **nature des eaux déversées** (domestiques, industrielles ou agricoles), de la **localisation de l'entreprise** (zone d'assainissement collectif ou autonome), du **milieu récepteur** (réseau d'égouttage public ou eau de surface) et des moyens mis en œuvre pour **traiter les eaux usées avant leur rejet final** (station d'épuration, décanteur, séparateur d'hydrocarbures...).

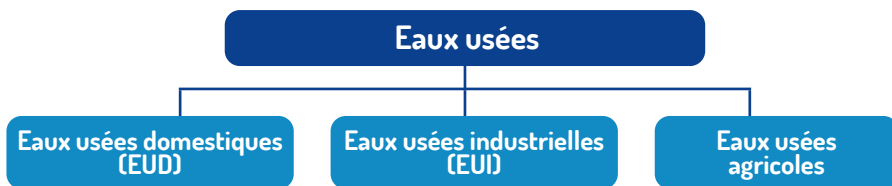
➔ QU'EST-CE QU'UNE EAU USÉE ?

Les **eaux usées** sont définies comme étant :

- ▶ les eaux polluées artificiellement ou ayant fait l'objet d'une utilisation, en ce compris les eaux de refroidissement ;
- ▶ les eaux de ruissellement artificiel d'origine pluviale ;
- ▶ les eaux épurées en vue de leur rejet ;
- ▶ des gadoues issues de la vidange des fosses septiques ou de systèmes d'épuration analogues et qui sont destinées à être déversées et traitées dans une station d'épuration des eaux.

La réglementation définit également des **conditions de déversement** dans les égouts publics, les collecteurs, les eaux de surface et les voies artificielles d'écoulement . Le déversement de certaines substances est par exemple interdit (huiles minérales, gaz polluants, déchets solides...) et certains paramètres physico-chimiques maximum doivent être respectés (pH compris entre 6 et 9,5, température <45°C, teneur en MES < 1g/l...).

Le Code de l'eau définit **3 types d'eaux usées** : domestiques, industrielles et agricoles (👁️ schéma ci-dessous).



$$\text{EUD} + \text{EUI} = \text{EUI}$$

EAUX USÉES DOMESTIQUES

1) Les eaux qui ne contiennent que :

- des eaux provenant d'installations sanitaires ;
- des eaux de cuisine ;
- des eaux provenant du nettoyage de bâtiments, tels qu'habitations, bureaux, locaux où est exercé un commerce de gros ou de détail, salles de spectacle, casernes, campings, prisons, établissements d'enseignement avec ou sans internat, hôpitaux, cliniques et autres établissements où des malades non contagieux sont hébergés et reçoivent des soins, bassins de natation, hôtels, restaurants, débits de boissons, salons de coiffure ;
- des eaux de lessive à domicile ;
- des eaux de lavage des cycles non pourvus de moteurs (bicyclettes, tandems, tricycles, etc.) et des cyclomoteurs (cylindrée n'excédant pas 50 cm³) ;
- des eaux de lavage de moins de dix véhicules et de leurs remorques par jour (tels que voitures, camionnettes et camions, autobus et autocars, tracteurs, motocyclettes), à l'exception des véhicules sur rail ;
- ainsi que, le cas échéant, des eaux de pluie ;

2) Les eaux usées provenant des établissements de lavage de linge dont les machines sont utilisées exclusivement par la clientèle ;

3) Les eaux usées provenant d'usines, d'ateliers, de dépôts et de laboratoires occupant moins de sept personnes, sauf si l'autorité compétente pour l'octroi du permis d'environnement ou qui reçoit la déclaration estime que les eaux usées sont nuisibles aux égouts et/ou au fonctionnement normal d'une station d'épuration des eaux ou au milieu récepteur et qu'elles ne peuvent pas être classées comme eaux domestiques.

EAUX USÉES INDUSTRIELLES

Les eaux usées autres que les eaux usées domestiques et les eaux usées agricoles.

EAUX USÉES AGRICOLES

Les eaux usées provenant d'établissements où sont gardés ou élevés des animaux entraînant une charge polluante globale inférieure à un chiffre maximal fixé par le Gouvernement et qui ne sont ni des jardins zoologiques ni des ménageries permanentes.

Les eaux usées domestiques proviennent classiquement des habitations, des hôpitaux, des écoles, des commerces... Elles contiennent notamment des matières organiques, des matières minérales, des graisses, des détergents et des traces de lessives contenant des phosphates.

En entreprise, ces eaux usées domestiques concernent généralement les installations sanitaires de l'établissement. Mais il peut s'agir aussi des eaux de cuisine, du nettoyage de bâtiments, de lessive domestique, des eaux de lavage de moins de dix véhicules par jour ainsi que des eaux de pluie.

En pratique, les eaux usées industrielles sont quant à elles :

- ▶ des eaux rejetées comportant une charge polluante journalière supérieure à 100 équivalent-habitant ;
- ▶ des eaux rejetées contenant au moins une des substances dangereuses reprises dans les annexes 1 et 7 de la partie réglementaire du Code de l'Eau, quelle qu'en soit la concentration (ex. : métaux lourds, solvants, hydrocarbures aromatiques, composés actifs de produits phytosanitaires...);
- ▶ des eaux provenant d'un établissement repris dans une liste fixée par le Gouvernement (établissements dont les eaux usées sont nuisibles aux égouts ou au fonctionnement normal d'une station d'épuration ou au milieu récepteur).

Leur composition est donc très variable d'une entreprise à l'autre et nécessite une analyse afin de les caractériser au mieux.

🔍 BON À SAVOIR !

La notion d'**équivalent-habitant** représente une charge polluante ayant :

- une demande biochimique en oxygène en 5 jours (DB05) de plus de 60 grammes par jour ;
- une demande chimique en oxygène (DCO) de plus de 135 grammes par jour ;
- une teneur en matières en suspension de plus de 90 grammes par jour ;
- une teneur en azote total de plus de 9,9 grammes par jour ;
- une teneur en phosphore total de plus de 2,2 grammes par jour ;
- un débit de plus de 0,18 m³ par jour.

Tout rejet d'eaux usées industrielles est soumis à la législation relative au permis d'environnement et les eaux usées rejetées doivent faire l'objet d'une analyse périodique par un laboratoire agréé. Les fréquences d'analyse et les paramètres à surveiller sont définis dans la réglementation et dépendent de la charge polluante identifiée lors des analyses de l'année précédente.

De plus, les entreprises rejetant des eaux usées industrielles doivent déclarer annuellement (avant le 31 mars) les volumes et les charges polluantes rejetées auprès de la Direction des Outils Financiers du SPW au moyen d'un formulaire spécifique.

💡 BON À SAVOIR !

Les eaux de process collectées par camion-citerne pour être traitées hors de l'entreprise ne sont pas visées par la réglementation en matière de rejets d'eaux usées industrielles, mais bien par celle relative à la gestion des déchets (👁️ [témoignage ci-après](#)).

👍 ILS L'ONT FAIT !

▶▶ PULVIVER

Fabrication de produits alimentaires 📍 Bastogne.

Pour éviter de déverser de l'eau trop chargée dans le réseau d'égouttage, les eaux usées de l'entreprise sont récoltées dans une cuve. Elles sont ensuite évacuées par un collecteur agréé et traitées comme des déchets. Cette manière de procéder a permis à l'entreprise de respecter les normes de rejets imposées dans son permis d'environnement.



Cuve pour la récolte des eaux usées

➡ REJET, DÉVERSEMENT : QUELLE DIFFÉRENCE ?

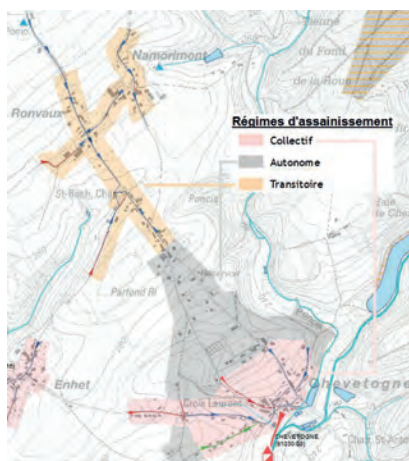
Rejet = point de contact physique avec le milieu récepteur, c'est-à-dire l'endroit d'où les eaux usées de l'établissement sont évacuées à l'extérieur de celui-ci. Un rejet peut reprendre un ou plusieurs déversements.

Déversement = chambre de contrôle au niveau de laquelle la qualité d'un flux doit être respectée et les échantillons sont prélevés.

➔ RÉGIME D'ASSAINISSEMENT

Au niveau régional, des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) ont été définis comme référentiel afin d'assurer une plus grande cohérence dans la conception régionale de l'épuration et clarifier l'appartenance de chaque parcelle à une zone d'assainissement définie :

- ▶ **la zone à régime d'assainissement collectif** (anciennement appelée zone égouttable) caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts reliés à une station d'épuration collective existante ou en projet ;
- ▶ **la zone à régime d'assainissement autonome** (anciennement appelée zone d'épuration individuelle) caractérise les zones où les usagers doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées ;
- ▶ **la zone à régime d'assainissement transitoire** caractérise les zones qui n'ont pu encore être classées pour différentes raisons mais auxquelles sera attribué soit le régime collectif, soit le régime autonome.



Extrait du PASH

Plus d'info sur www.spge.be

🔍 BON À SAVOIR !

En fonction de leur capacité de traitement (exprimée en Equivalent-Habitant), les **installations d'épuration d'eaux usées** sont soumises à la législation relative au permis d'environnement.

3. TAXES ET REDEVANCES

Afin d'inciter les usagers à utiliser de l'eau de manière rationnelle et efficace, ainsi qu'à assurer la récupération des coûts des services liés à l'eau (distribution, assainissement...), la Wallonie a instauré la **notion de « coût-vérité »**. On distingue ainsi le **coût-vérité lié à la distribution (CVD)** et le **coût-vérité lié à l'assainissement (CVA)**.

Dans le cas d'une consommation d'eau issue de la distribution publique, le coût-vérité lié à la distribution est directement prélevé via la facture. Pour ce qui est de l'eau pluviale, il n'existe à l'heure actuelle pas de taxes ou autres coûts liés à sa récupération et son utilisation. Par contre, toute **prise d'eau souterraine ou de surface** non destinée à la consommation humaine est soumise à une **contribution de prélèvement annuelle** dont le montant varie en fonction du volume d'eau prélevé (avec certaines exonérations).

Remarque : si cette prise d'eau souterraine ou de surface est destinée à la consommation humaine, une taxe de prélèvement supplémentaire s'applique également.

De même, tout **rejet d'eaux usées** est soumis à une **taxe** dont le montant dépend :

- ▶ De la nature des eaux rejetées (domestiques ou industrielles) ;
- ▶ De l'origine de ces eaux (eau de distribution ou de captage) ;
- ▶ Du volume et de la charge polluante ;
- ▶ De la présence ou non d'un système d'épuration préalable au rejet.

Dans le cas de rejets d'eaux usées domestiques, il s'agit du Coût Vérité Assainissement (CVA) qui est directement prélevé via la facture de consommation, ou, dans le cas d'une prise d'eau, d'une taxe dont le montant est équivalent au CVA.

Dans le cas d'eaux usées industrielles, le montant de la taxe est calculé sur base d'une formule « complète » ou « simplifiée » (tenant compte des volumes et des paramètres de rejet).

BON À SAVOIR !

La Cellule Environnement de l'UWE a élaboré deux schémas récapitulatifs reprenant les coûts liés aux prélèvements d'eau et aux rejets d'eaux usées.

 Plus d'info sur www.environnement-entreprise.be

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les établissements rejetant des eaux usées industrielles dans un égout relié à une station d'épuration publique ont l'obligation de signer un **contrat d'assainissement industriel** avec la SPGE et l'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA) en charge de l'exploitation de la station d'épuration.

i Plus d'info sur le portail TAXEAU de la région :
<http://taxeau.environnement.wallonie.be>

? BON À SAVOIR !

Les entreprises qui épurent elles-mêmes leurs eaux usées domestiques peuvent bénéficier (vu le traitement préalable appliqué à leurs eaux avant leur rejet) : soit du remboursement du CVA si l'eau de consommation provient de la distribution publique, soit d'une exonération de la taxe si l'eau de consommation ne provient pas de la distribution publique.

4. RESPONSABILITÉ

Chaque entreprise est tenue d'obtenir les autorisations nécessaires concernant le(s) captage(s) ou le(s) rejet(s) dont elle dispose, mais aussi de se conformer aux conditions d'exploitation qui lui ont été imposées et aux formalités administratives obligatoires dans certains cas.

➔ QUELLES CONSÉQUENCES EN CAS D'INFRACTION ?


Le législateur wallon a prévu un système de sanctions ⁶ pour tout écart aux obligations imposées en matière d'environnement, y compris pour l'eau. En Wallonie, les délits environnementaux sont classés en 4 catégories selon la gravité de l'infraction : de la plus légère (4^{ème} catégorie) à la plus lourde (2^{ème} catégorie). La **1^{ère} catégorie**, quant à elle, concerne les « **crimes environnementaux** » et est relative aux actes les plus graves qui mettent en danger la santé humaine.

Exemples : *Le déversement d'eaux usées sans autorisation est une infraction de catégorie 2 qui peut être sanctionnée d'une peine de 8 jours à 3 ans d'emprisonnement et d'une amende variant de 100 à 1 000 000 euros !*

⁶ Décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement (M.B. 20.06.2008)

ACTION !



Colruyt Group
[ page 40]

#1 SURVEILLER LES CONSOMMATIONS	23
#2 UTILISER L'EAU DE MANIÈRE RATIONNELLE	25
#3 GÉRER LES EAUX USÉES	34
#4 COLLECTER L'EAU PLUVIALE	38
#5 RENFORCER LA SENSIBILISATION	44
#6 COMPRENDRE, SUIVRE ET ANALYSER LES FACTURES	48

#1 SURVEILLER LES CONSOMMATIONS

LE SUIVI DES CONSOMMATIONS EST UNE ÉTAPE PRIMORDIALE QUI EST LA BASE D'UNE GESTION « EN BON PÈRE DE FAMILLE ». CE SUIVI, RÉALISÉ DE MANIÈRE RÉGULIÈRE PERMET, GRÂCE À UNE BONNE ANALYSE, D'ÉVITER LES GASPILLAGES ET DE RÉAGIR RAPIDEMENT EN CAS D'ANOMALIES.

1. PLACER DES COMPTEURS

On ne gère bien que ce que l'on mesure...

Comme déjà évoqué, il est important de réaliser un bilan des flux et de connaître les quantités utilisées à chaque endroit de l'entreprise. Mettre en place des compteurs supplémentaires et/ou des systèmes de comptage en temps réel permet de contrôler les postes les plus consommateurs en eau, de repérer rapidement d'éventuelles dérives.

Un compteur d'eau n'est utile que lorsque les paramètres sont relevés régulièrement. Mieux vaut donc peu de compteurs suivis régulièrement que beaucoup relevés occasionnellement !

ILS L'ONT DIT !

Adrien Mertens ► TRAITEUR PAULUS

Service traiteur 📍 Ciney.

« Dans le cadre de notre enregistrement EMAS, c'est grâce à un relevé régulier des compteurs que nous avons pu déterminer l'impact de notre campagne de sensibilisation envers le personnel. Nous avons ainsi pu les encourager à continuer leurs efforts et atteindre nos objectifs. Le relevé régulier des compteurs nous a également permis de repérer rapidement une consommation anormale d'eau. »

👍 ILS L'ONT FAIT !

►► SNCB

Transport ferroviaire.

Depuis 6 ans, l'entreprise procède au relevé des compteurs de manière mensuelle. Ces relevés sont enregistrés dans une base de données et, dès qu'un pic est observé, la cause est directement recherchée. Cette lutte contre les fuites a déjà permis à l'entreprise de réaliser des économies de plusieurs milliers de mètres cubes car de nombreuses fuites sont bien souvent invisibles (celles ont lieu sous les voies à cause du gel). En parallèle de ce suivi, le personnel est également sensibilisé à signaler les fuites dès qu'elles sont constatées.

2. FAIRE LA CHASSE AUX FUTES

La surveillance des fuites d'eau est indispensable car celles-ci peuvent occasionner des coûts importants. En effet, la détection rapide d'une fuite permet de remédier immédiatement à d'éventuels dysfonctionnements sans attendre la facture de régularisation pour s'apercevoir du problème.

Exemple : *Si la mauvaise fermeture d'un robinet entraîne un écoulement à raison d'un litre par minute, cela représente une perte de 525 m³ d'eau par an !*

Des économies potentielles peuvent donc déjà être envisagées par un contrôle régulier des fuites et l'installation d'arrêts automatiques.



💡 BON À SAVOIR !

L'évaluation des « consommations résiduelles » lors de périodes d'inactivité est toujours très intéressante. Cela peut se faire par un relevé du compteur en fin de journée et un autre le matin suivant avant la reprise d'activité, ce qui permet d'évaluer la quantité d'eau effectivement consommée pendant une période où celle-ci devrait être quasi nulle.

#2 UTILISER L'EAU DE MANIÈRE RATIONNELLE

IL EXISTE UNE MULTITUDE D'ACTIIONS MENANT À UNE UTILISATION RATIONNELLE DE L'EAU EN ENTREPRISE. CHAQUE ENTREPRISE A LE POTENTIEL DE DIMINUER LES VOLUMES D'EAU CONSOMMÉE (ET DONC D'EAU USÉE REJETÉE) PAR LA MISE EN PLACE DE MESURES ORGANISATIONNELLES OU TECHNOLOGIQUES.

Avant de se lancer dans des investissements relatifs à l'épuration des eaux, il est toujours plus intéressant de mettre en place des mesures d'Utilisation Rationnelle de l'Eau (UREau). Celles-ci peuvent globalement être classées en 2 grandes catégories :

► **Les mesures organisationnelles** qui visent à revoir le fonctionnement au sein de l'entreprise afin d'optimiser son efficacité (ex. : adaptation des procédures de nettoyage).

Ces mesures exigent généralement moins d'investissements et sont très efficaces, mais risquent de s'essouffler rapidement si on ne leur accorde pas une attention constante.

► **Les mesures technologiques** qui nécessitent d'adapter ou de remplacer les systèmes ou les installations afin d'améliorer leur efficacité (ex. : passage à un système de refroidissement plus efficace, traitement l'eau en vue de son réemploi...).

Lorsque de telles mesures peuvent être prises, elles présentent en principe la plus grande rentabilité.

L'adaptation du process reste cependant toujours très spécifique et ne peut pas être appliquée à tort et à travers car elle peut avoir des conséquences pratiques, sur la qualité des produits par exemple.

Il faut veiller à respecter une suite logique dans le choix des actions à mettre en œuvre. Il est, par exemple, inutile d'investir dans des systèmes sophistiqués de traitement des eaux si l'eau consommée au sein de l'entreprise est gaspillée.

1. OPTER POUR DU MATÉRIEL HYDROÉCONOME

Pour de nombreuses entreprises l'utilisation d'eau se limite à des usages de type « domestique » (sanitaires, douches, arrosages...) et il est donc essentiel d'y porter attention. Mais, même pour les entreprises n'utilisant qu'une infime partie d'eau domestique en comparaison avec l'eau industrielle, il est tout de même intéressant d'agir sur ce poste car les temps de retour sur investissement sont relativement courts. Voici quelques pistes :

- ▶ installer des robinets à **déclenchement/fermeture automatique** ;
- ▶ placer des **réducteurs de débit** (= « mousseurs ») sur les robinets ;
- ▶ installer des **chasses d'eau à 2 volumes** dans les toilettes.



💡 BON À SAVOIR !

Pour les bâtiments de bureaux, un potentiel d'économie d'eau de 20 à 40 % est possible en choisissant des équipements hydroéconomiques pour les sanitaires. Pour les entreprises manufacturières, il est plus difficile d'estimer ce potentiel car il dépendra du type d'activité et de la consommation du process de fabrication.

La plupart de ces dispositifs d'économies d'eau s'avèrent rentables en moins de 5 ans.

Il est aussi essentiel de prendre en compte la consommation d'eau dans les critères de choix lors de l'achat de nouveau matériel. Les technologies évoluent rapidement, il est dès lors bon de réfléchir au remplacement de certains équipements consommant une quantité importante d'eau (adoucisseur, machine de nettoyage...).

👍 ILS L'ONT FAIT !

▶▶ MARTIN'S HOTELS

Chaîne d'hôtels belge.

Grâce à de multiples actions simples et pragmatiques, le groupe Martin's Hotels a réduit de 25,6 % les consommations d'eau de ses différents hôtels entre 2011 et 2018 pour un objectif de base de -11%. Pour ce faire, des mousseurs et mitigeurs ont été placés sur les éviers, des chasses d'eau ont été adaptées et des pommeaux de douches économiques ont également été installés. Lors du remplacement de certains équipements, comme les lave-linges par exemple, l'entreprise opte systématiquement pour des nouveaux modèles hydroéconomiques.

👍 ILS L'ONT FAIT !

▶▶ SNCB

Transport ferroviaire.

Le lavage des trains est un poste de consommation très important dans l'entreprise. Pour les « trainwash », la SNCB a investi dans du nouveau matériel qui est bien plus hydroéconome. Une partie de l'eau est également récupérée et réutilisée après une phase de décantation. Cela a permis à l'entreprise de diminuer de moitié sa consommation d'eau lors des opérations de lavage des trains.



Stations de lavage des trains

2. PRIVILÉGIER LA RÉUTILISATION OU LE RECYCLAGE EN INTERNE

Dans certains cas, l'eau peut être réutilisée dans un autre process au sein de l'entreprise, soit directement (réutilisation), soit après traitement afin d'atteindre un niveau de qualité requis (recyclage). Si la qualité de cette eau devient moins bonne, on peut aussi l'affecter à un autre usage : nettoyage, sanitaires, arrosage...

ILS L'ONT FAIT !

» MATHY BY BOLS

Fabrication de meubles en bois 📍 Mariembourg.

Lors du nettoyage du robot de peinture, les eaux usées sont récupérées et les résidus de peinture sont précipités et extraits. Une fois l'eau débarrassée de la peinture, elle est réincorporée à 100 % dans le processus de nettoyage, ce qui permet à l'entreprise de fonctionner en cycle fermé.

ILS L'ONT FAIT !

» JINDAL FILMS

Fabrication de plastique 📍 Virton.

L'analyse des processus de fabrication et des besoins réels en eau a permis à l'entreprise d'identifier des possibilités de réutilisation. Grâce au recyclage des eaux des bains de refroidissement des lignes d'orientation et à la réutilisation d'eaux de purge, l'entreprise a pu réduire sa consommation de 30 000 m³/an.

ILS L'ONT FAIT !

» TAKEDA

Industrie pharmaceutique 📍 Lessines.

Takeda possède de nombreux équipements de production de fluides indispensables à son activité manufacturière. Les distillateurs générant de l'« eau pour injection », peu minéralisée et exempte de particules et micro-organismes, font partie de ces équipements. Un projet a consisté à investir dans un distillateur muni d'un variateur électronique de vitesse. Ce dernier permet d'améliorer les performances des moteurs afin qu'ils répondent aux besoins de l'industrie ; ce qui engendre par exemple des réductions de consommations en eau.

3. REPENSER LA PRODUCTION

Même si, à ce stade, les contraintes techniques peuvent être importantes, toutes les actions ne nécessitent pas forcément de grands investissements. Elles sont bien souvent le fruit d'une réflexion et d'une remise en question du mode de fonctionnement. Elles consistent parfois en un simple réglage de machine, à des programmations spécifiques à une maintenance régulière ou à une modification des comportements des opérateurs.

Lorsque différents produits sont fabriqués sur une même ligne de production, les lavages intermédiaires entre 2 productions consomment une quantité importante d'eau. Des productions rationalisées permettent de diminuer le nombre de lavages.

PRODUCTION " QUELCONQUE "



PRODUCTION " RATIONALISÉE "



● Fabrication de produits n°1

● Fabrication de produits n°2

● Fabrication de produits n°3

● Lavage entre 2 productions

👍 ILS L'ONT FAIT !

▶▶ BIÈRES DE CHIMAY

Brasserie 📍 Chimay.

En repensant le système de nettoyage des outils de production et des bouteilles, la brasserie est passée d'une consommation de 6 litres d'eau par litre de bière à 5 litres d'eau par litre de bière, ce qui représente une économie de +/- 16.000 m³ par an. Pour ce faire, les plannings de production ont été optimisés, les nettoyages de cuves et de bouteilles ont été perfectionnés grâce à la mise en place d'équipements plus efficaces, moins consommateurs d'eau et d'énergie.



Lignes de production

👍 ILS L'ONT FAIT !

▶▶ TAKEDA

Industrie pharmaceutique 📍 Lessines.

Takeda a remplacé deux anciennes tours de refroidissement classiques fermées grosses consommatrices en eau de ville par des 2 refroidisseurs adiabatiques fonctionnant majoritairement « en mode sec » (aéroréfrigérant). Ces équipements permettent de refroidir l'« eau pour injection » avant distribution vers les zones de production. L'utilisation de cette technologie permet, entre autres, de réduire la consommation en eau de ville de près de 5 900 m³ par an ou une diminution d'environ 70 %.



Refroidisseurs adiabatiques

4. OPTIMISER LE NETTOYAGE

- ▶ **Diminuer le débit/la pression d'eau** afin de réduire la consommation (et éviter le « pousse à l'eau »)
- ▶ **Automatiser les opérations de nettoyage**

Dans le secteur agro-alimentaire, on retrouve fréquemment des systèmes « Clean in Place » (CIP) qui permettent d'optimiser les cycles de nettoyage, notamment pour les quantités de détergents utilisés. Cette méthode de nettoyage est intégrée à la machine dès sa conception. Les cuves, tuyaux ou autres machines sont quant à eux lavés à l'aide d'un circuit d'eau parallèle.

ILS L'ONT DIT !

👤 **Peter Coucke** ▶ **PULVIVER**

Fabrication de produits alimentaires

📍 Bastogne.

« La mise en place d'un système de "Clean In Place" nous permet de laver nos installations de la manière la plus efficace possible. C'est notamment grâce à plusieurs ajustements au niveau du savon utilisé et de la température que nous avons pu obtenir des lavages plus économes en eau et en détergent tout en étant aussi efficaces ! »



Système « Clean in place »

- ▶ **Privilégier le rinçage à contre-courant**

Les pièces à nettoyer et l'eau propre circulent en sens opposé, les pièces rencontrent donc toujours de l'eau plus propre que dans l'étape précédente, ce qui permet une économie d'eau de près de 40 % par rapport à un lavage traditionnel.

ILS L'ONT DIT !

👤 **Guy Van Marck** ▶▶ **AGC**

Production et transformation de verre 📍 Moustier.

« Dans le cadre de la certification Cradle to Cradle®, l'entreprise doit connaître précisément ses rejets mais également s'assurer d'éviter le gaspillage et les fuites. Par exemple, à cette fin, le verre est lavé en cascade : l'eau usée est utilisée en début de lavage lorsque le verre est encore sale et l'eau propre est utilisée à la fin du nettoyage pour le rinçage. »



▶ **Faciliter le nettoyage**

Dans la mesure du possible, privilégier l'achat de matériel ou d'équipements facilement nettoyables (pièces démontables, sans recoins...) et veiller à leur accessibilité pour ces opérations. Une surface facile à nettoyer entraîne une diminution des consommations de produits de nettoyage et d'eau (et donc une diminution des rejets) et des coûts réduits.

▶ **Utiliser une auto-laveuse pour le sol**

L'auto-laveuse utilise une quantité d'eau moindre et permet de récupérer les eaux de lavage. Si celles-ci sont considérées comme eaux usées industrielles suite à certaines substances qu'elles contiennent, elles peuvent facilement être séparées des eaux domestiques.

▶ **Limiter la charge polluante à la source**

Les matières liquides ou solides qui se retrouvent dans les canalisations constituent non seulement une perte de matières brutes mais contribuent aussi à l'augmentation de la charge polluante des effluents et les coûts liés à ceux-ci.

Ces charges peuvent être réduites en raclant et récupérant les déchets tombés au sol avant le nettoyage mais aussi en mettant en place des systèmes de récupération (goulottes, bacs...), en adaptant les postes de travail ou les machines générant des chutes ou en mettant en place des grilles au niveau des points d'évacuation d'eau.

👍 ILS L'ONT FAIT !

» JINDAL FILMS.

Fabrication de plastique 📍 Virton.

Le stockage des résines s'effectue dans des silos extérieurs mais, lors des déchargements, il y a un risque de déversement accidentel de granules de plastique dans le réseau d'eau de surface. Pour pallier à ce problème, l'entreprise a donc installé des dégrilleurs sur le circuit d'eau de pluie.



Dégrilleur

► Privilégier des produits de nettoyage « écologiques »

Ces produits ont un impact bien moindre sur la charge polluante des rejets d'eaux usées et présentent aussi l'avantage d'être moins dangereux pour les opérateurs qui les manipulent.

💬 ILS L'ONT DIT !

👤 Jeanne Fourmentin » BELVAS

Chocolaterie 📍 Ghislenghien.

« Nous utilisons des produits de nettoyage enzymatiques. Le prix de revient est un peu plus élevé, mais en plus de l'aspect environnemental, cela permet une prédigestion de la matière organique et, de ce fait, une diminution de la charge dans l'eau. »

#3 GÉRER LES EAUX USÉES

LA GESTION DES EAUX USÉES EST UN DES ENJEUX MAJEURS À L'ÉCHELLE D'UNE ENTREPRISE ET DOIT ÊTRE ANTICIPÉE. SI, CONSIDÉRÉS INDIVIDUELLEMENT, LES REJETS PEUVENT SEMBLER PEU IMPACTANTS, L'ACCUMULATION DE CEUX-CI PEUT ENTRAINER UNE SURCHARGE AU NIVEAU DU RÉSEAU.

1. SURVEILLER

La connaissance des eaux usées rejetées (volume et charge polluante) est une étape préalable à toute action de réduction des flux de pollution, notamment afin d'évaluer les traitements adéquats à prévoir.

- ▶ Analyser chaque poste de travail permet d'**identifier des changements** de pratiques amenant à une diminution de la charge polluante générée.
- ▶ Réaliser des **analyses régulières** permet d'assurer un suivi de l'évolution des rejets, notamment lorsque la charge polluante est assez variable.
- ▶ Mettre en place **une mesure en continu** des paramètres de rejet (= « auto surveillance ») présente l'avantage d'être averti rapidement d'une perte de matière et de réagir en conséquence avant son rejet.

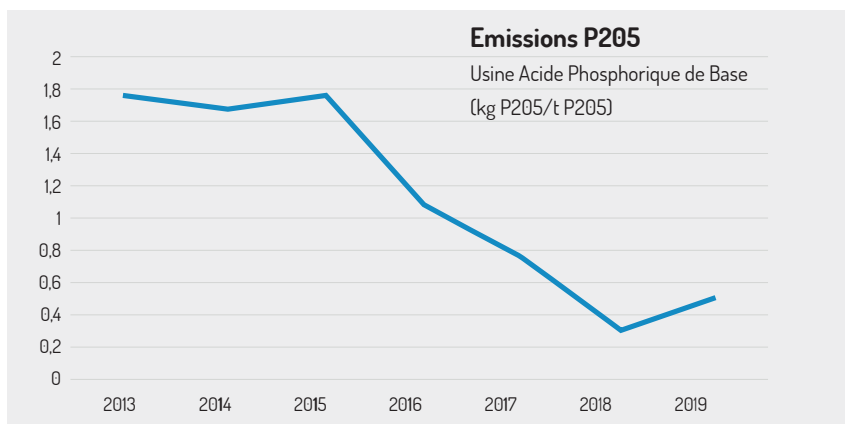


👍 ILS L'ONT FAIT !

▶▶ PRAYON

Chimie des phosphates 📍 Engis.

Sur l'usine acide phosphorique de base, l'entreprise a mis en place un suivi en continu de certains paramètres sur ses points de rejets ainsi que des mesures de conductivité sur le réseau d'égouttage interne et les rejets d'eaux de certains condenseurs. Ce monitoring « en temps réel » lui permet de détecter rapidement toute situation d'écart et de réagir en identifiant plus rapidement la cause de ceux-ci. Au final, ce monitoring, les investissements réalisés ainsi que la sensibilisation et l'implication du personnel de terrain ont permis à l'entreprise de diviser par plus de 3 les rejets de phosphore par rapport à la tonne d'acide phosphorique produite entre 2015 et 2018.



Graphique des émissions P205

2. LIMITER LES VOLUMES

Prévoir des réseaux d'évacuation séparatifs pour les rejets d'eaux de pluie et d'eaux usées permet d'éviter la dilution des eaux usées dirigées vers les stations d'épuration et le milieu récepteur. Cette séparation des flux permet aussi un traitement différencié approprié au type de pollution et facilite les démarches de réutilisation ou de recyclage des eaux en fonction de la qualité souhaitée.

💡 BON À SAVOIR !

Il est de plus en plus souvent demandé que les rejets d'eaux pluviales soient séparés des autres eaux usées rejetées (domestiques ou industrielles) car les stations d'épuration, qui doivent traiter de grandes quantités d'eau de pluie, peuvent être soumises à une surcharge hydraulique ayant pour conséquence un rendement d'épuration moindre.

3. LIMITER LE DEGRÉ DE POLLUTION

Il convient de favoriser **l'élimination de la pollution** à la source par la mise en place d'un traitement adapté. Certaines normes et conditions d'exploitation imposent d'ailleurs aux entreprises un « **prétraitement** » de leurs eaux usées ou une **épuration plus complète** avant leur rejet dans le réseau d'égouttage public.

Une unité de prétraitement des eaux usées vise à séparer, à la source, par des techniques de concentration ou de séparation physique, des matières présentes dans l'eau avant leur rejet dans le réseau d'égouttage public ou dans le milieu naturel afin notamment :

- ▶ d'éliminer les matières en suspension ;
- ▶ d'éviter la dilution de pollution au fur et à mesure de son transit dans les canalisations ;
- ▶ de préserver les ouvrages en aval du traitement en veillant à la qualité du rejet mais aussi au débit admissible.

Tout ouvrage (dégrilleur, dégraisseur, séparateur d'hydrocarbures...) doit être suivi et entretenu régulièrement afin de rester efficace dans le temps.

Enfin, l'installation d'un **système de traitement** (biologique, physico-chimique...) **de l'eau avant son rejet** permet d'éliminer la pollution, soit complètement, soit en partie et suffisamment pour respecter les limites admissibles pour le milieu récepteur (milieu naturel ou station d'épuration publique).

Il ne faut cependant pas perdre de vue que l'épuration des eaux est en fait un transfert de pollution et que les déchets (boues) issus de ce procédé restent une charge pour l'entreprise. La station d'épuration est un allié de l'industriel qui permet à celui-ci d'exercer ses activités tout en respectant les normes de rejets, elle doit donc faire l'objet d'un suivi attentif et régulier.

4. ENVISAGER UNE GESTION ALTERNATIVE

L'épuration des eaux usées sur site peut se faire également par voie « extensive » (bassins plantés) avec, in fine, un rejet dans le milieu récepteur ou mieux encore, une récupération dans le cycle de consommation du bâtiment (soit pour un usage équivalent, soit pour un usage de moindre qualité).

Le recours à ce genre de technique d'épuration extensive doit se faire en fonction des contraintes et potentialités du site : régime d'assainissement de la parcelle, présence d'un exutoire naturel (cours d'eau, zone humide...), topographie, intérêt pour la biodiversité, coûts d'investissement et d'exploitation moindres...

BON À SAVOIR !

Afin de choisir le système de traitement le plus adapté à sa situation, il est préférable de faire appel à une expertise externe qui étudiera différents paramètres : investissement, coût de fonctionnement, désagréments, entretien, performance...

L'**ÊWE** est une association regroupant les entrepreneurs et les bureaux d'études wallons, actifs dans l'installation d'équipements, les prestations de services et/ou la réalisation d'études, pour les opérateurs du cycle de l'eau, les gestionnaires des voies navigables et les industries. Il est possible de les consulter pour identifier le traitement le plus adapté à votre entreprise.

 Plus d'info sur eweau.be

#4 COLLECTER L'EAU PLUVIALE

L'ARTIFICIALISATION CONSTANTE DES TERRES ENGENDRE UNE AUGMENTATION DES RISQUES D'INONDATION. IL EST ÉGALEMENT IMPORTANT QUE LES EAUX PLUVIALES SOIENT GÉRÉES SÉPARÉMENT DES EAUX USÉES AFIN DE NE PAS DILUER LA POLLUTION DANS LES STATIONS D'ÉPURATION, CE QUI REND CES DERNIÈRES MOINS EFFICIENTES.

Les bâtiments d'entreprises possèdent généralement un potentiel de récupération d'eau de pluie important car ils disposent de grandes surfaces de collecte. Ces entreprises ont aussi bien souvent de nombreuses possibilités d'usages non alimentaires et non corporels : nettoyage de surfaces au sol, lavage de matériel, lavage de véhicules, entretien des bâtiments, réserve pour incendie, sanitaires...

1. LA RÉCUPÉRATION

L'eau de pluie peut être envisagée comme source alternative d'approvisionnement et permet en plus de réduire l'impact lié au captage ou à la distribution d'eau. Si elle présente l'avantage d'être gratuite, ses principaux inconvénients sont :

- ▶ le coût initial des installations (réseau de collecte, dispositifs de stockage, systèmes de traitement...), surtout dans le cas d'un bâtiment déjà existant ;
- ▶ les quantités irrégulières pouvant être récoltées dans le temps ;
- ▶ la qualité variable.

💡 BON À SAVOIR !

A titre indicatif, en Wallonie, 1 m² de toiture permet de récolter entre 700 et 1400 litres d'eau par an... même si la répartition au cours de l'année est plus aléatoire à déterminer.

Pour les bâtiments de bureaux, la part des besoins en eau pouvant être remplacés par de l'eau de pluie est estimée à 60 à 80 % des besoins totaux en eau du bâtiment.

Dans la plupart des entreprises, des temps de retour simples entre 10 et 20 ans peuvent être attendus pour une citerne de récupération d'eau de pluie optimisée (optimum technique et économique)

L'eau de pluie est faiblement minéralisée et légèrement acide mais pourrait être polluée par certains éléments présents dans l'air ou entraînés lors de la collecte, notamment si l'eau provient de toitures, de zones asphaltées ou de réseaux routiers. Il est donc nécessaire d'effectuer une analyse avant son utilisation car elle nécessitera éventuellement un traitement préalable avant son incorporation dans un process industriel.

En général, l'utilisation d'eau de pluie se limite à des activités exigeant de l'eau « propre », mais qui ne doit pas obligatoirement présenter la même qualité que l'eau potable, comme par exemple : l'utilisation pour les sanitaires, le nettoyage (atelier, machines, véhicules...), le refroidissement...

💬 ILS L'ONT DIT !

👤 **Luc Beyers** ▶ **TRANSPORT BEYERS**

Société de transport 📍 Grâce-Hollogne.

« 300 m² de toiture permettent à notre entreprise de récupérer l'eau de pluie pour le lavage de nos camions et l'utilisation dans les sanitaires. La quasi-totalité de nos besoins en eau est donc comblée grâce à l'eau de pluie. »

👍 ILS L'ONT FAIT !

» VILLAGE NUMERO 1 ENTREPRISES

Entreprise de travail adapté 📍 Wauthier Braine.

L'entreprise a profité de la présence sur son site de deux cuves de mazout de 20 000 litres qu'elle n'utilisait plus. Après avoir nettoyé et dégazé celles-ci, elles ont été neutralisées afin d'être transformées en citernes de récupération d'eau pluviale. Cette eau est désormais utilisée pour les sanitaires.

💡 BON À SAVOIR !

4 paramètres conditionnent la taille d'un réservoir de stockage d'eau pluviale :

- ▶ la quantité de précipitations et leur répartition,
- ▶ la superficie et la nature de la surface raccordée,
- ▶ la consommation estimée,
- ▶ le temps durant lequel on peut/veut satisfaire à la demande (autonomie).

👍 ILS L'ONT FAIT !

» COLRUYT GROUP

Grande distribution 📍 Halle.

Le système PURA (PUification of RAinwater) installé sur le site de transformation de viande "Fine Food Meat" permettra de potabiliser 10.000 m³ d'eau de pluie par an. Après traitement, cette eau d'origine pluviale présente une qualité identique à celle de l'eau potable et peut donc parfaitement s'utiliser dans la production. »



Systeme de purification des eaux pluviales

2. LA GESTION DES REJETS

➔ LIMITER LE RUISSELLEMENT

Les volumes d'eaux pluviales rejetées provoquent souvent des problèmes d'évacuation dans les réseaux d'égouttage et les cours d'eau et affectent aussi le bon fonctionnement des stations d'épuration situées en aval (par dilution de la charge polluante).

Pour remédier à cela, plusieurs solutions sont possibles :

- ▶ Limiter au maximum les surfaces affectées aux voies de communication, aux aires de stationnement et de stockage et **privilégier des matériaux semi-perméables ou perméables** pour leur aménagement afin de laisser l'eau de pluie s'infiltrer dans le sol.

ILS L'ONT DIT !

👤 **Thibaut Mottet** ▶ ADALIA 2.0 ASBL

Association d'aide à la gestion des espaces verts sans pesticide 📍 Namur

« Même si la fonction première des dalles alvéolées est l'enherbement d'une surface permettant la circulation des véhicules (ces dalles comportent des vides qui facilitent l'intégration de la végétation), elles présentent également l'avantage d'être perméables et contribuent à l'infiltration des eaux de ruissellement. Ce type de revêtement est idéal pour les parkings ou certains chemins puisqu'il demande peu d'entretien, le passage régulier des véhicules maintenant l'herbe à une hauteur acceptable. »



Parking perméable

- ▶ Prévoir un **dispositif d'infiltration des eaux de ruissellement** (ex. : canaux d'infiltration) pour les surfaces dont l'asphaltage ne peut être évité.
- ▶ **Végétaliser les toitures** des bâtiments. Outre son rôle drainant, cette technique présente aussi l'avantage de constituer un isolant thermique naturel diminuant les coûts de chauffage et de climatisation.
- ▶ Utiliser des méthodes de récupération et d'absorption des eaux de pluie comme **le fossé ou la noue**. Cela aura aussi pour effet d'améliorer le cadre de vie de l'entreprise, tout en enrichissant le milieu.

💡 BON À SAVOIR !

Une noue est une sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, qui recueille provisoirement de l'eau, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour l'évaporer (évapotranspiration) ou l'infiltrer sur place. La noue absorbe donc les pics de ruissellement sans envoyer l'eau vers l'aval où elle contribuerait aux inondations.

- ▶ Prévoir un **bassin tampon** qui fera office de rétention d'eau pendant les périodes de précipitations et retardera l'écoulement de l'eau qui sera évacuée de manière progressive. Ce système peut aussi servir de réserve pour un usage en interne).

👍 ILS L'ONT FAIT !

▶ HESBAYE FROST

Culture et la surgélation de légumes 📍 Geer.

Les eaux usées épurées (600 000 m³/an) de l'entreprise sont utilisées pour irriguer directement les terres agricoles avoisinantes ou dirigées vers des bassins tampons (30 ha)

desquels l'eau peut également être redirigée en irrigation. Autre avantage notable pour l'environnement : ces bassins tampons constituent une réserve naturelle, pas moins de 230 espèces d'oiseaux y sont recensées !



Bassins tampons (réserve naturelle)

💡 BON À SAVOIR !

Un bassin ou une cuve de rétention des eaux pluviales peut constituer une première réserve d'eau utilisée par les pompiers en cas d'incendie.

D'autre part, en cas d'incendie, un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie permet d'éviter qu'elles soient mélangées dans le réseau des eaux de pluie classiques.

➔ MAITRISER LE RISQUE DE POLLUTION

Les eaux de pluie, généralement peu polluées, peuvent se charger de particules polluantes lors de leur ruissellement sur le site au contact de surfaces asphaltées, de la toiture, d'aires de déchargement, de zones de stockage des déchets... Elles peuvent également se charger de divers polluants présents dans l'atmosphère captés lors des précipitations.

Pour remédier à cela, il est tout d'abord nécessaire de prendre toutes les précautions nécessaires en amont afin de **limiter les risques de contamination des eaux de pluie par des matières polluantes** :

- ▶ stocker les matières polluantes en extérieur sous abri ou dans des cuves fermées et étanches ;
- ▶ éviter le stockage de substances près des avaloirs et systèmes d'évacuation ;
- ▶ choisir des matériaux de revêtement de surface ou de toiture adéquats.

Par la suite, en fonction de l'importance du risque de pollution, différents traitements appropriés peuvent être mis en place :

- ▶ un séparateur d'hydrocarbures pour les polluants provenant des voiries et des parkings ;
- ▶ un prétraitement par décantation pour retenir les matières organiques en suspension ou dissoutes ;
- ▶ un prétraitement par filtration physique (dégrillage, dessablage...) pour retenir les pollutions grossières : corps grossiers, objets, feuilles...

Des traitements alternatifs valorisant les propriétés de dépollution du sol et des plantes peuvent aussi être envisagés pour les surfaces de collecte de moyenne à faible pollution.

Ces dispositifs peuvent être combinés en fonction des contraintes de la parcelle, de la place disponible et des aspects paysagers de l'aménagement des abords.

#5 RENFORCER LA SENSIBILISATION

ESSENTIELLE À UNE GESTION OPTIMALE DE L'EAU, LA SENSIBILISATION DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DOIT ÊTRE CLAIRE, COHÉRENTE ET PERMANENTE.

1. UN PERSONNEL BIEN INFORMÉ, C'EST UNE CONSOMMATION RAISONNÉE

Pour sensibiliser les travailleurs à une bonne gestion de l'eau, les entreprises ont recours à des techniques diverses et variées, telles que la formation continue, la diffusion de documents explicatifs, les réunions « partage d'idées », la communication verbale...

ILS L'ONT DIT !

👤 Catherine Goormaghtigh ► COLRUYT GROUP

Grande distribution 📍 Halle.

« Au niveau de l'usine de transformation de viande du groupe Colruyt (Fine Food Meat), des citernes tampons supplémentaires ont été installés au droit de la station d'épuration (STEP) des eaux usées de l'usine. De cette manière, ce sont 70% des eaux nécessaires à la production qui seront issues de la STEP en 2020. Aujourd'hui déjà, ce sont plus de 80 millions de litres d'eau qui sont purifiés par an. Un volume non négligeable, qui représente approximativement la consommation de 920 ménages. »



Affichage du cycle de l'eau de l'entreprise

Un volume non négligeable, qui représente approximativement la consommation de 920 ménages.

Lorsqu'une entreprise décide d'investir de l'argent pour la mise en place de nouveaux équipements ou de nouvelles techniques, le personnel doit devenir acteur à part entière. Avoir un équipement performant ne sert à rien lorsqu'un opérateur l'utilise de manière incorrecte !

Dans tous les cas, il est primordial de bien informer les travailleurs sur l'utilisation adéquate du matériel (existant ou futur) afin que ceux-ci prennent conscience de l'impact (économique, environnemental...) que peuvent avoir leur comportement et leur attitude dans la maîtrise des consommations et donc des rejets.

👍 ILS L'ONT FAIT !

► MARTIN'S HOTELS

Chaîne d'hôtels belge.

Dans le but de réduire ses consommations d'eau, Martin's Hotels sensibilise son personnel via plusieurs actions (cartes d'identité environnementale, formations, campagnes d'affichages...). L'entreprise souhaite également avoir un impact sur une autre cible : les clients. Pour ce faire, elle propose à ses clients, de poser, lors de leur séjour, des actes simples et utiles, comme « demander un léger rafraîchissement de la chambre » ou « garder les serviettes de bain ». Si ces gestes sont bien effectués, ces derniers gagnent des points « Eco-Bon », cumulables pour chacun des séjours et qui peuvent ensuite être convertis en « Martin's Chèque-Cadeau » à utiliser dans les différents hôtels.

2. SENSIBILISER ET ÉCOUTER, C'EST UN PASSAGE OBLIGÉ

Dans une entreprise, tous les membres du personnel sont responsables, à des degrés divers, des consommations et des rejets d'eau. Afin d'en assurer une gestion optimale, il est nécessaire que **l'ensemble des acteurs** de l'entreprise (direction, employés, sous-traitants...) soit impliqué dans la démarche. C'est, en effet, ce niveau d'adhésion du personnel qui va déterminer le taux de réussite des actions (ex. : si le personnel a bien été sensibilisé aux enjeux d'une utilisation rationnelle de l'eau, il devrait contribuer à une meilleure gestion de cette ressource).

Cela passe donc par une **campagne d'information** et de **sensibilisation** à ne jamais négliger. Par ailleurs, une **discussion** avec le personnel directement concerné par les postes consommateurs d'eau s'avère indispensable, notamment pour adapter au mieux les moyens aux besoins.

👍 ILS L'ONT FAIT !

» BENE0-Orafti.

Production et commercialisation de fibres alimentaires 📍 Oreye.

Afin d'éviter des déversements accidentels, l'entreprise a annoté les différentes plaques des rejets d'eau. Cela permet notamment de ne pas confondre les rejets d'eaux pluviales avec les rejets d'eaux usées.



Marquage des plaques

💡 BON À SAVOIR !

La Cellule Environnement de l'UWE a élaboré la brochure « La sensibilisation du personnel à l'environnement : conseils pratiques ! ». Celle-ci propose des solutions simples et efficaces pour réussir une campagne de sensibilisation.

➤ Plus d'info sur www.environnement-entreprise.be (rubrique « boîte à outils »)



ILS L'ONT DIT !

👤 Yves Bernis ► Aperam

Fabrication d'acier inoxydable

📍 Châtelet.

« Aperam Châtelet a décidé de poser un acte fort en matière de protection des eaux en acceptant de siéger au Conseil d'Administration de l'ASBL Contrat Rivière Sambre et Affluents. Nous sommes seulement 2 représentants d'entreprise au C.A. et ça nous permet de donner un éclairage industriel aux différentes problématiques rencontrées. En 2020, nous nous sommes engagés à végétaliser le quai de la darse à l'intérieur de notre site. Des bacs en inox vont être fixés sur le quai, dans lesquels seront mises des plantes aquatiques. Celles-ci permettront aux poissons de passer et de développer un biotope plus diversifié qu'il ne l'est actuellement. »



Signature du Contrat de Rivière

💡 BON À SAVOIR !

Aux quatre coins de la Wallonie, des Contrats de Rivière sont acteurs dans la gestion des cours d'eau. Ils regroupent tous les acteurs de l'eau (pouvoirs et administrations publiques, associations, citoyens) autour d'un même programme pluriannuel d'actions. Les signataires de ce programme s'engagent volontairement à atteindre des objectifs déterminés et en assurer l'exécution dans le sous-bassin hydrographique concerné.



Les missions d'un Contrat de Rivière sont donc multiples : réaliser un inventaire des atteintes aux cours d'eau, promouvoir et contribuer à une gestion globale et intégrée du cycle de l'eau, informer et sensibiliser les acteurs locaux et la population, contribuer à la mise en place des plans de gestion de l'eau par district hydrographique, collaborer à des initiatives régionales...

📍 Plus d'info sur http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere

#6 COMPRENDRE, SUIVRE ET ANALYSER LES FACTURES

LES FACTURES LIÉES À LA GESTION DE L'EAU SONT GÉNÉRALEMENT TRAITÉES AU NIVEAU COMPTABLE, SANS AUTRE EXAMEN APPROFONDI QUE LES DONNÉES LIÉES AU COÛT GLOBAL. POURTANT, UNE ANALYSE COMPLÈTE DE CES DOCUMENTS PEUT S'AVÉRER PROFITABLE AUX ENTREPRISES.

1. LES FACTURES À LA LOUPE !

Afin de répondre aux exigences de la Directive Cadre Eau 2000/60/CE, la Wallonie a imposé, en 2005, la notion de **coût-vérité**⁷ de l'eau de manière à inciter les usagers à utiliser de l'eau de manière rationnelle et efficace ainsi qu'à assurer la récupération des coûts des services liés à l'eau (distribution, assainissement...). Quatre paramètres interviennent dans le calcul du prix de l'eau :

- ▶ le **Coût-Vérité à la Distribution** (CVD) qui prend en compte l'ensemble des charges relatives à la production et à la distribution de l'eau (captage, traitement, stockage, distribution) et est calculé par m³ d'eau distribué ;
- ▶ le **Coût-Vérité à l'Assainissement** (CVA) qui inclut toutes les charges liées à l'assainissement public des eaux usées (égouttage, collecte, assainissement) et est calculé par m³ d'eau distribué ;
- ▶ le **Fonds social de l'eau** qui est une contribution réclamée à chaque client. Ce fonds est destiné à intervenir dans le paiement des factures de consommateurs en difficulté de paiement ;
- ▶ la **TVA** pour la fourniture d'eau qui s'élève à 6 %.

⁷ Art. D.6 et D.228 de la Directive cadre eau 2000/60/CE

💡 BON À SAVOIR !

Les entreprises qui assurent elles-mêmes l'épuration de leurs eaux usées (via une station d'épuration) sont exemptées de payer le CVA. Dans la pratique, le CVA est d'office facturé et sera remboursé après le remplissage du « formulaire d'exonération du CVA » (disponible sur le site environnement.wallonie.be).

Chaque année, le fournisseur envoie des factures d'acompte (trimestrielles ou mensuelles) et une facture de régularisation (annuelle) après réception du relevé du compteur. Cette dernière est la seule qui contient les consommations de l'entreprise et est donc le seul document sur lequel il sera possible de se baser pour analyser les consommations si aucun relevé de compteur n'est fait en interne de manière régulière.

Il est dès lors primordial de réaliser un suivi régulier des compteurs afin d'éviter toute mauvaise surprise au moment de la facture de régularisation.

👍 ILS L'ONT FAIT !

» EpiCURA

Centre hospitalier 📍 Région de Mons-Borinage et d'Ath.

Conscient que les fuites d'eau peuvent coûter très cher et dans l'objectif de diminuer ses consommations, le centre hospitalier EpiCURA a fait appel à la start-up belge Shapp pour installer des boîtiers de monitoring sur les compteurs de ses 3 hôpitaux et 4 polycliniques. En effet, contrôler la consommation d'eau d'une telle institution où les bâtiments sont nombreux et les canalisations se comptent par centaines est une tâche ardue. Grâce à ces boîtiers, EpiCURA a dorénavant une vision au jour le jour de la consommation d'eau de l'ensemble de ses sites et, surtout, a la possibilité de détecter rapidement tout débit anormal. Les avantages de ce genre de système sont donc : monitoring global quotidien, interventions plus rapides sur les installations défectueuses avec à la clé des économies d'eau et d'argent. Grâce à ce système, le centre hospitalier espère pouvoir économiser 15% sur sa facture d'eau en colmatant toutes les fuites détectées à ce jour.



Boîtier de monitoring sur un compteur

2. EXPLOITER ET INTERPRÉTER LES FACTURES

Au-delà de l'examen instantané des informations mentionnées sur les factures, **l'encodage** dans un tableur, **l'analyse** et **l'interprétation graphique** de ces données apportent une vision plus globale de l'évolution de la consommation d'eau et des coûts y afférents.

Un suivi cohérent n'est efficace que s'il est corrélé à un **indicateur**. Celui-ci permet de comparer l'évolution des consommations à l'activité de l'entreprise.



Des variations significatives dans un suivi ne sont pas problématiques pour autant qu'elles soient justifiées (ex. : activité saisonnière, fermeture annuelle, période de travaux, nettoyage ponctuel d'une ligne de production...)

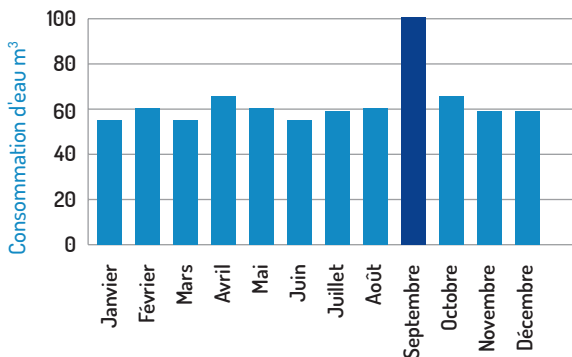
💡 BON À SAVOIR !

Il n'existe pas d'indicateur idéal ! L'indicateur le plus pertinent est celui qui représente au mieux l'activité de l'entreprise

Exemples : tonnes de produits finis, tonnes de matières premières utilisées, nombre d'heures de fonctionnement, nombre de travailleurs...

Des relevés réguliers et un archivage des consommations permettent un suivi des installations et permettent d'établir des historiques, de faire des bilans, des statistiques et des analyses des consommations qui pourront faire l'objet d'une communication à destination du personnel dans le but d'atteindre l'objectif d'économie d'eau fixé.

Exemple : évolution de la consommation d'eau sur une année



La consommation d'eau est relativement constante sur l'année, excepté en septembre où elle a doublé. Il convient d'en identifier la (les) raison(s) pour prendre des mesures correctives adéquates.

🔍 BON À SAVOIR !

La Cellule Environnement de l'UWE a élaboré un **tableur de suivi** (fichier Excel) qui permet d'encoder toutes les informations pertinentes en ce qui concerne la gestion de l'eau (consommations, coûts...) et d'obtenir des tableaux de synthèse et des graphiques d'analyse de ces informations.

➤ Plus d'info sur www.environnement-entreprise.be

POUR ALLER PLUS LOIN ...




#1 LES OUTILS DE LA CELLULE ENVIRONNEMENT	53
#2 LES ADRESSES UTILES	54

#1 LES OUTILS DE LA CELLULE ENVIRONNEMENT

FORTE DE SON EXPÉRIENCE DE TERRAIN, LA CELLULE ENVIRONNEMENT DE L'UWE A DÉVELOPPÉ DE NOMBREUX SERVICES ET OUTILS, AFIN D'AIDER LES ENTREPRISES DANS LEUR GESTION ENVIRONNEMENTALE, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'EAU.

- ▶ **Diagnostic environnement.** Véritable état des lieux de l'entreprise, le diagnostic environnement cible les actions prioritaires à mettre en œuvre et identifie la réglementation applicable à l'entreprise.
- ▶ **Tableur de suivi des consommations d'eau.** Tableur Excel de suivi qui permet d'encoder toutes les informations pertinentes en ce qui concerne la gestion de l'eau (consommation, coûts...) et d'obtenir des tableaux de synthèse et des graphiques d'analyse de ces informations.

 Ils sont disponibles gratuitement sur www.environnement-entreprise.be

 Retrouvez également nos Success Stories et d'autres témoignages d'entreprises sur www.environnement-entreprise.be

#2 LES ADRESSES UTILES

- i** www.environnement.wallonie.be
- i** www.axeau.environnement.wallonie.be
- i** www.aquawal.be
- i** www.cebedeau.be
- i** www.spge.be
- i** www.eweau.be

💡 BON À SAVOIR !

Afin de donner plus de sens à votre démarche, profitez d'un événement thématique tel que la journée mondiale de l'eau ou les journées wallonnes de l'eau afin d'y "greffer" vos actions en matière d'utilisation rationnelle de l'eau.

La Journée mondiale de l'eau qui a lieu le 22 mars de chaque année est coordonnée par ONU-Eau (le mécanisme de coordination interinstitutions des Nations Unies pour toutes les questions liées à l'eau douce) en collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires. Son objectif est d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce.



- i** Plus d'info sur www.un.org/fr/observances/water-day

🔔 BON À SAVOIR !

En Wallonie pour les journées wallonnes de l'eau, les Contrats de Rivière et leurs partenaires organisent près de 300 activités autour de la thématique « eau » durant les deux dernières semaines de mars. Les actions proposées sont variées (balades, conférences, visites d'infrastructures...) et ont été pensées pour différents publics (écoles, familles, professionnels). Leur objectif ? Informer le public sur les différentes facettes de cette ressource, le fragile équilibre des milieux aquatiques, et susciter l'envie de contribuer à leur protection.



i Plus d'info sur www.environnement.wallonie.be/jwe

 NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

 NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Contactez la Cellule Environnement de l'UWE

☎ +32 (0) 10 47 19 43

✉ environnement@uwe.be

🌐 www.environnement-entreprise.be

Fruit d'un partenariat entre la **Wallonie** et l'**Union Wallonne des Entreprises**, la Cellule Environnement est active depuis 1994 et a pour mission de **sensibiliser les entreprises à la gestion de l'environnement** et à la réduction des pollutions. Elle conseille, informe et oriente les entreprises dans leurs démarches environnementales, toujours avec les mêmes moteurs : contact direct et confidentialité.

Ses services (gratuits et confidentiels) sont destinés aux entreprises situées en Wallonie, qu'elles soient membres ou non de l'UWE.

REMERCIEMENTS

La Cellule Environnement remercie les entreprises Adalia 2.0 ASBL, AGC, Ampacet, Aperam, Belvas, Beneo-Drafti, Bières de Chimay, Colruyt Group, EpiCURA, Hesbaye Frost, Jindal Films, Martin's Hotels, Mathy by Bols, Prayon, Pulviver, SNCB, Takeda, Traiteur Paulus, Transport Beyers, Village n°1 Entreprise, pour leur active collaboration et leurs témoignages précieux.

Toute reproduction, même partielle, des textes et photos de ce document est soumise à l'approbation préalable de la Cellule Environnement.

Avertissement : Nous veillons à la fiabilité des informations que nous communiquons, lesquelles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité. Ces informations et les documents accessibles à partir de notre site ne dispensent pas de consulter les textes légaux parus au Moniteur Belge qui seuls font foi.

*Votre entreprise et l'environnement,
une gestion toute naturelle...*

CELLULE ENVIRONNEMENT

Union Wallonne des Entreprises

Rue de Rodeuhaie 1
B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

-  +32 (0) 10 47 19 43
-  environnement@uwe.be
-  www.environnement-entreprise.be
-  Environnement UWE
-  Cellule Environnement de l'UWE

*« Cette action de sensibilisation
à l'environnement est organisée
dans le cadre des missions d'intérêt
public confiées par la Wallonie
à l'Union Wallonne des Entreprises ».*

Avec le soutien de

